



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



MRC de Caniapiscau, de la Haute-Côte-Nord, du Golfe-du-Saint-Laurent, de Manicouagan,
de la Minganie, de Sept-Rivières | Conseil régional de la culture et des communications
de la Côte-Nord

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le CALQ et les MRC investissent pour stimuler la création artistique sur la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 16 novembre 2016 – Le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, les **MRC de Caniapiscau**, du **Golfe-du-Saint-Laurent**, de la **Haute-Côte-Nord**, de **Manicouagan**, de **Minganie** et de **Sept-Rivières** ainsi que le **Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (CRCCCN)** ont annoncé aujourd’hui la signature d’une **Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Côte-Nord**.

« Je me réjouis de cette entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et les acteurs municipaux de la Côte-Nord qui investissent conjointement pour le dynamisme culturel de leur région et la qualité de vie de leurs citoyens. L'accès à la culture partout au Québec est une priorité pour notre gouvernement, » a déclaré le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, **M. Luc Fortin**.

« Nous sommes fiers de cette entente conclue avec les forces vives de la Côte-Nord, qui se sont ralliées autour d’une conviction commune : les arts et la culture contribuent à l’essor de la Côte-Nord. Avec ce soutien concerté, les artistes et les écrivains pourront participer davantage à la vitalité culturelle, sociale et économique de leur coin de pays, » a mentionné **Anne-Marie Jean**, présidente-directrice générale du CALQ.

« Le développement de la Côte-Nord et de nos municipalités passe par une vision globale qui inclut une vie artistique vivante et forte. C’est donc avec fierté et enthousiasme que les six MRC de notre région se joignent pour conclure cette entente en culture » a mentionné madame **Micheline Anctil**, présidente de l’Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

Un montant totalisant 300 000 \$, réparti sur 3 ans (2016-2019), sera injecté par le CALQ et les MRC partenaires pour permettre l’attribution d’un soutien financier aux créateurs et aux organismes artistiques nord-côtiers. Selon les termes de l’entente, le CALQ apparie le montant de 150 000 \$ investi par les MRC partenaires, pour la mise en œuvre du *Programme de partenariat territorial de la Côte-Nord 2016-2019*. Celui-ci permettra de soutenir des projets de création, de production ou de diffusion favorisant des liens entre les arts et la collectivité. Quant au rôle du CRCCCN, il consiste à informer la communauté artistique sur le territoire et à faire connaître les projets sélectionnés des artistes, des écrivains et des organismes.

Le programme de partenariat territorial de la Côte-Nord a pour objectifs de stimuler la création artistique dans toute la région, contribuer à l’essor et à la diffusion des artistes et des écrivains, encourager les organismes artistiques structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l’extérieur. Il vise aussi à favoriser l’émergence et l’inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire.

Le programme, mis en œuvre par le CALQ, se décline en trois volets : le [soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#) (volet 1), le [soutien aux organismes artistiques professionnels](#) (volet 2) et le [soutien à la mobilité pour les artistes](#) (volet 3-A) et [les organismes](#) (volet 3-B). Les détails sont disponibles sur le site web du CALQ. La date limite d'inscription est fixée au **9 janvier 2017**.

À propos du CALQ

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le CALQ, soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion et le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Le CALQ est une société d'État financée par le ministère de la Culture et des Communications.

À propos du CRCCCN

Le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (CRCCCN) travaille au développement culturel de la région. Il regroupe, concerte, conseille, représente et fait la promotion des artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels nord-côtiers afin de favoriser l'essor et la reconnaissance du secteur des arts et de la culture tant au niveau régional que national.

Liens :

[Site web du Conseil des arts et des lettres du Québec](#)

[Site web du Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord](#)

– 30 –

Source :

Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
Responsable du programme de partenariat territorial de la Côte-Nord
22, Place LaSalle, 1er étage
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3
Téléphone : 418 296-1450
Sans frais : 1 866 295-6744
Télécopieur : 418 296-1457

Courriel : dg@culturecotenord.com
Courriel : secretariat@culturecotenord.com

Renseignements :

Karine Côté
Conseillère en communications
et à la promotion des arts et des lettres
Conseil des arts et des lettres du Québec
Tél. : 418 528-2589 ou 1 800 608-3350